

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-360 du 21 Novembre 1995

Chargeant Monsieur Georges A.G. GUEDOU,
Ministre des Travaux Publics et des
Transports de l'intérim de Monsieur
Aziadomè KOGBLEVI, Ministre de l'Environ-
nement de l'Habitat et de l'Urbanisme
pour compter du 10 Novembre 1995

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 10 Novembre 1995, Monsieur Georges A.G. GUEDOU, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Aziadomè KOGBLEVI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Novembre 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC CSM 2 MEDN 4 SGG 4 MEHU-
MIPT 6 AUTRES MINISTRES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-